

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du SAMEDI 20 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 30 mars.

Dès le moment que le département des Pays-Bas fut détaché de la chancellerie de cour & d'état, & qu'il fut conféré à M. le comte de Trautmanndorff, nous prévimus qu'il se feroit des changemens plus considérables dans le ministère. Effectivement, le 26, le baron de Thugut recut un billet du cabinet de sa majesté impériale, par lequel il fut déclaré directeur-général du bureau des affaires étrangères; & en même-tems le comte de Cobenzl fut averti qu'il n'auroit désormais que le seul département de l'Italie avec le titre de chancelier. On assure que le baron de Thugut ayant, le lendemain de sa nomination, porté ses remerciemens aux pieds du monarque, avoit déclaré à S. M. qu'il ne pouvoit mieux prouver son zèle pour le bien de l'état & son respectueux attachement à la personne de son souverain, qu'en consultant sur toutes les affaires son très-digne ministre le prince de Kaunitz. Cette déclaration, qui avoit mérité toute l'approbation de l'empereur, avoit engagé sa majesté à honorer le même jour le prince de Kaunitz d'une longue visite, pour lui faire connoître combien elle desiroit qu'il voulût continuer à l'assister de ses conseils & l'aider à surveiller les grandes affaires de l'état. Par une suite de ce changement généralement applaudi, le baron de Spielman doit quitter le bureau de cour & d'état, & obtenir en revanche une place dans le ministère étranger, à moins qu'il n'aimât mieux se retirer pour vivre tranquillement dans le sein de sa famille.

La nuit du 28 au 29, l'ambassadeur de Russie reçut un courier que le comte de Romanzow lui avoit expédié de Francfort: rien n'a transpiré jusqu'ici du contenu des dépêches apportées par ce courier; mais d'après les conjectures les mieux fondées, il ne peut être question que des intérêts des princes françois, & particulièrement du corps d'armée du prince de Condé.

La grande députation des états de l'Autriche inférieure ayant été introduite le 24 à l'audience de l'empereur, eut l'honneur de présenter à sa majesté impériale un don gratuit de 205,200 florins en or. Voici l'inscription remarquable que les états avoient fait graver sur le petit coffre qui contenoit cette somme: « Les très-fidèles états de l'Autriche inférieure ont pour objet, par ce petit don gratuit, de célébrer l'amour paternel de François II pour son peuple, qu'il n'a

point voulu charger d'impôts dans une guerre aussi nécessaire que dispendieuse ».

Par ordre de l'empereur, il sera chanté demain, dans l'église cathédrale de Saint-Etienne, un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour la victoire que les armées impériales, sous les ordres du prince de Cobourg, ont remportée le 18 de ce mois sur les François. Cette cérémonie sera annoncée par plusieurs décharges de l'artillerie de nos remparts.

Le bruit court ici depuis hier au soir que les troupes piémontaises, soutenues par les Autrichiens & par quelques milliers de paylans armés, avoient attaqué vigoureusement les François dans le comté de Nice, & les avoient forcés à se retirer avec perte de plus de 2 mille hommes; mais comme le ministre de la majesté le roi de Sardaigne n'a reçu aucun avis officiel à ce sujet, nous croyons cette nouvelle controuvée, ainsi que celle qui nous annonce déjà une escadre angloise arrivée dans la Méditerranée.

La nation hongroise qui s'est constamment distinguée, tant par son attachement pour son souverain que par son patriotisme, vient d'en donner des preuves éclatantes, en offrant à l'empereur un don gratuit de 4 millions de florins pour l'assister dans la guerre actuelle; elle a résolu en outre de fournir 12 mille hommes destinés à recruter les régimens hongrois, ainsi qu'à compléter d'autres régimens.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Coblençe, du 6 avril.

Depuis le 2, Mayence est investie & attaquée de toutes parts. La canonnade dure nuit & jour; mais c'est sur-tout contre Cassel que les plus grands efforts seroient d'abord dirigés. On est déjà parvenu à chasser les François de tous les ouvrages avancés; & il est probable qu'on ne tardera pas à les forcer dans leurs derniers retranchemens par un assaut général. Ce poste une fois pris, on aura, à ce qu'on espère, bon marché de Mayence, dont la garnison se trouve trop foible pour pouvoir défendre tous les points de la place.

On écrit de Cologne, le 4 avril, que tous les prisonniers françois, qui se trouvent dans cette ville, partant le 10 & le 11 pour les Pays-Bas, où ils doivent être échangés. Il continue de passer des troupes autrichiennes par cette ville & ses environs. L'on porte à 10 mille hommes le nombre de celles qui passeront ainsi successivement d'ici à 15 jours. Le beau régiment de Barco, ainsi que le régiment d'infanterie de Spleni, sont déjà passés, se rendant par Aix dans le Brabant.

La nouvelle de la tradition des commissaires de la convention, & de l'insurrection de Dumouriez & de toute son armée, y a causé la plus agréable sensation, sur-tout parmi les émigrés.

FRANCE.

De Paris, le 20 avril.

Avant-hier au soir, quelques fédérés se sont permis d'attaquer un jeune homme qui se promenoit sous les galeries du Jardin de la Révolution, sous prétexte qu'il avoit un mouchoir en façon de chals, posé en fautoir; le peuple défendit ce dernier. La garde arriva bientôt, & enleva ces mutins: dans toutes les occasions pareilles, cette garde s'est toujours montrée ainsi disposée à protéger efficacement les propriétés & la sûreté des citoyens. On ne doit plus craindre de voir de pareilles rixes, que veulent exciter les agitateurs à propos de cocardes ou de chals.

Les proclamations des autorités constituées sur les subsistances ont rassuré tous les citoyens: la foule ne se presse plus autour des éaux des boulangers; & la plus grande tranquillité regne à Paris, malgré les efforts des malveillans qui cherchent à tromper & à soulever le peuple, en lui parlant sans cesse d'insurrection & de massacre. La domination des anarchistes a été terrible & cruelle; les plaies qu'ils ont faites à l'état sont profondes & saigneront long-tems. Il faut enfin que la loi réprime la licence & les crimes de ces hommes pervers, qui ont porté dans toutes les parties de l'administration le désordre & la désorganisation, & qui, au nom du patriotisme, prêchent une doctrine de sang & répandent un système de terreur. La convention nationale, chargée des destinées d'un grand peuple, doit déployer cette sévérité & cette énergie, qui seules peuvent sauver la chose publique & affermir la liberté générale: environnée de la force & de la confiance de la nation, elle doit faire trembler les auteurs de l'anarchie, & les provocateurs au meurtre & au pillage. Sa faiblesse seroit un crime, & produiroit des calamités dont les effets seroient terribles; elle entraineroit la république vers la dissolution, & livreroit tous les bons citoyens aux poignards des assassins & aux torches des incendiaires.

COMMUNE DE PARIS.

Du 18 avril.

Chaumet a pris la parole pour rendre compte de la démarche des autorités constituées du département de Paris auprès de la convention nationale, relativement aux subsistances; il a d'abord exposé les principales dispositions de l'adresse présentée; il a rappelé ensuite la discussion qu'elle a fait naître, & dont il a tiré une grande conséquence: c'est que le parti de la montagne étoit extrêmement foible, & le parti contre-révolutionnaire en forces. Toutes les circonstances de cette démarche ont tellement frappé le narrateur, qu'il s'est rappelé jusqu'à l'attitude des principaux membres du côté droit. Baillet, le coude appuyé sur une chaise auprès du secrétariat, ricanoit de toutes les forces; Barbaroux étoit là, Buzot ici.... chacun avoit son rôle. L'adresse, d'abord interrompue par les applaudissemens des tribunes & de la montagne, l'a été ensuite par les murmures du côté droit. Ici l'orateur a rendu compte des débats qui se sont élevés dans la convention.

Se livrant ensuite aux réflexions que la pétition lui avoit inspirées, « je fais bien, a-t-il dit, que, par un effet de la taxe sur les grains, les grandes propriétés y perdront, qu'un homme riche à cent mille livres ne se fera plus qu'à trente mille; mais le peuple, mais la classe la plus laborieuse, la plus forte, la plus utile du peuple, y gagnera; & en dépit

de la peine de mort, je soutiens que de cette mesure, qui véritablement est la loi agraire, dépend son bonheur. (Applaudi). Enfin, la pétition a été renvoyée au comité d'agriculture: ce n'étoit pas là ce que nous voulions; car les mesures que nous proposons étoient urgentes; elles devoient être adoptées & exécutées sur-le-champ: mais si la convention tarde de prendre un parti, nous ne nous laisserons point, nous retournerons à la charge, nous dirons aux législateurs, que tant qu'ils n'auront pas trouvé le moyen de taxer les denrées à un prix modique, le peuple se croira toujours en état de révolution. » (Applaudissemens).

L'orateur a ensuite rejoué le conseil, en annonçant qu'avant 15 jours toute la république auroit adhéré à la pétition de la commune de Paris. Le procureur de la commune a déjà reçu l'adhésion de 400 municipalités; l'adresse se signe dans tous les carrefours de Paris, & notamment à la Halle; en sorte que Buzot & sa clique auront sous peu deux millions d'hommes à décréter d'accusation; ce qui est assez joli: d'un autre côté, 6 mille Marseillois de la trempe de ceux qui combattirent à nos côtés le 10 août, sont en marche. Tels sont les premiers fruits du comité de correspondance avec les 44 mille municipalités de la république. Ce comité sera peut-être dénoncé, poursuit Chaumet; un Clavière, un nouveau Roland violeront peut-être encore le secret de vos lettres; mais peu nous importe: soyons guillotins; & que la patrie soit sauvée. Je demande que nous jurions tous de mourir à notre poste. (Applaudissemens unanimes; tous les bras sont levés). Je demande que le conseil arrête qu'il se regardera comme frappé, & résistera à l'oppression, lorsqu'un de ses membres, lorsqu'un président ou secrétaire de section, de société populaire, sera frappé pour son opinion ou pour une signature apposée à une pétition patriotique; car il est tems enfin que la commune se déclare la protectrice de la liberté des opinions dans tout Paris. — Le réquisitoire du procureur de la commune a été adopté. Le conseil a arrêté de plus qu'il applaudiroit & adhéroit aux sentimens développés dans le compte rendu par le procureur de la commune, & que ce magistrat seroit invité à le rédiger, ainsi que le procès de cette séance, pour l'un & l'autre être présentés demain à la convention nationale.

Le comité révolutionnaire de la section du Contrat-Social est venu dénoncer la majorité de cette section, toute composée d'hommes culottés, qui persécutent les Sans-Culottes. Ces hommes ont élevé des difficultés sur la validité de l'élection des membres du comité révolutionnaire qui leur délaient; ils entretiennent une correspondance avec les municipalités, dans laquelle on leur demande l'état de tous les hommes riches & culottés de leur arrondissement. Le conseil a arrêté que le comité révolutionnaire de la section du Contrat-Social seroit maintenu provisoirement, & que, sur les dénonciations & les réponses, il en seroit référé au corps municipal.

CONVENTION NATIONALE.

Les représentans de la nation, députés de la convention nationale, aux armées du Nord & des Ardennes, à la convention nationale.

Lille, le 16 avril.

« Nous avons lieu d'être satisfaits du bon esprit des troupes qui composent cette garnison, du camp & de l'avant-poste qui la couvrent; elles commencent à se rasseoir; elles s'occupent d'exercices. Hier, nous avons visité le camp avec le général Lamartière; nous avons trouvé presque tous les bataillons travaillant à leur instruction. Nos avant-postes ont été inquiétés tous ces jours précédens par l'ennemi, qui nous

ferre
nous à
cortés
premiè
perçu
de pi
sur la
mais
n'avio
pours
bois,
qui et
ball-
ment
dans l
& un
lever
lerie,
les m
ils au
d'inf
leur e
au ca
nous
est tr
ment
en act
l'avan
roit e
à exc
taires
trahit
en ge
de vo
les lo
» L
le po
chalié

Lettr

« C
deux
Boul
de la
premi
avoir
que la
a été
Véron
une r
grand
» C
& un
conde
barqu
toute
la L

La
conve
beau

ferre de très-près. Pour inspirer une plus grande confiance, nous avons été les visiter avec le général; nous étions escortés d'environ 40 cavaliers: à peine avons-nous passé les premières vedettes, au-delà de Hils, que nous avons aperçu un parti d'hussards autrichiens qui nous a tiré un coup de pistolet de trop loin, & qui s'est retiré tranquillement sur la cravatte: nous étions parfaitement éclairés à droite, mais notre gauche étoit couverte par un petit bois, & nous n'avions que six hussards à pied de ce côté-là. Nous avons poursuivi les hussards; lorsque nous avons été vis-à-vis des bois, nous avons essuyé une fusillade de Tyroliens ennemis qui étoient couverts; nous n'étions qu'à 82 pas d'eux; les balles ont sifflé assez violemment à nos oreilles; heureusement personne n'a été atteint; mais un cheval en a eu une dans le col, un cavalier une autre dans son porte-manteau, & un dragon une dans son caïque. Dans l'impossibilité d'enlever ce petit poste dans le bois, n'ayant que de la cavalerie, nous avons fait tranquillement notre retraite, sans que les mêmes Tyroliens nous aient fait une seconde décharge: ils auront cru apparemment que nous étions accompagnés d'infanterie qui les tournoit, & se seroit aussi retirés de leur côté. Nous sommes persuadés que nos visites fréquentes au camp & aux cantonnemens, produiront un bon effet, & nous y accompagnerons souvent le général Lamarrière, qui est très-actif. La loi de l'organisation de l'armée, relativement à l'avancement, à la paie & à l'habillement, doit être en activité; cependant, sous différens prétextes, on a arrêté l'avancement. Nous veillerons à son maintien, qui nous paroit essentiel pour détruire les préventions qu'on a cherché à exciter entre les troupes ci-devant de ligne & les volontaires; préventions qui ont si bien servi jusqu'à présent les trahisons de nos généraux. Mais il faut le plus parfait accord entre tous vos commissaires sur ces objets généraux, & c'est de votre centre que doit partir cet accord; car il faut que les loix soient exécutées ou rapportées.

» Le général nous rapporte à l'instant que, dans la nuit, le poste de Warwick a été attaqué en force, a bien résisté, chassé & dispersé l'ennemi.

Signés GASPARI, DUHEM.

Lettre de l'un des commissaires chargés de la dépense des ports, à la convention nationale.

Aux Sables d'Olonne, le 8 avril.

« Citoyens, vous avez vu par ma lettre d'hier, que les deux divisions de l'armée des Sables, aux ordres du général Boulard, se sont mises en marche pour forcer divers points de la côte occupée par les brigands. Je vous apprendis que la première division a emporté le poste de la Grassière, après avoir mis l'ennemi en fuite, & s'est établie à la Mothe-Achard; que la deuxième division, commandée par le colonel Baudry, a détruit les retranchemens de la Grève, de la Gachere, de Véron, malgré que l'ennemi fût nombreux & défendu par une rivière profonde. 27 prisonniers ont été faits, & un assez grand nombre de brigands sont restés sur la place.

» On signale dans l'instant, de ce port, deux frégates & une corvette; si ce sont celles que j'ai requises pour seconder les opérations de l'armée de terre, je compte m'embarquer sur une d'elles, & j'espère qu'on achèvera de reprendre toutes les parties de la côte au pouvoir de l'ennemi, d'ici à la Loire.

Signé NYON.

(Présidence du citoyen Delmas).

Supplément à la séance du jeudi 18 avril.

Lacroix, au nom du comité de salut public, instruit la convention que ses commissaires près les armées se plaignent beaucoup de la multiplicité des nouveaux corps, qui, en

perpétuant le désordre, donne presque autant d'officiers que de soldats. On se plaint aussi de ce que des nuées de femmes inondent nos armées; on a vu jusqu'à 8 mille citoyennes dans un corps de 3 mille hommes; on a vu, dans une retraite, des officiers en porter en croupe. La convention charge son comité de lui proposer des mesures sur ce dernier abus: pour réprimer le premier, elle décrète,

1°. Que les citoyens levés pour le recrutement de 300 mille hommes, seront incorporés dans les cadres actuellement existans, jusqu'au complet;

2°. Qu'il ne pourra être formé aucuns nouveaux corps, sous quelque dénomination que ce soit, jusqu'à ce que les cadres aient été complétés.

3°. Enfin, la convention annule toutes les formations nouvelles de corps particuliers.

Cambon, au nom du même comité, dit que, d'après une lettre des commissaires de Lyon, ce comité avoit pris la résolution de remplacer Kellermann; mais que, d'après une autre lettre des commissaires de l'armée des Alpes, qui ont eu des explications avec ce général, le comité a cru devoir suspendre la résolution, & laisser Kellermann à la tête de l'armée. — Plusieurs membres ayant élevé des doutes sur le civisme de Kellermann, & même jetté des soupçons sur les précédentes liaisons de ce général avec Dumouriez, la convention a chargé le comité de salut public de lui présenter un nouveau rapport après un mûr examen.

Les commissaires de la convention sur les côtes, écrivent que de bonnes mesures ont été prises pour empêcher les Anglois de faire une descente. Les rebelles ont été battus, le 10 avril, vers Saint-Giles; on leur a tué 60 hommes & blessé 50.

Sur le rapport de son comité de législation, la convention porte un décret de censure contre le citoyen Pailbert, évêque du département des Ardennes, convaincu d'avoir publié une lettre moins pastorale qu'incivique: ce décret sera imprimé & affiché aux dépens du prélat. — Un membre propose de priver d'une partie de leur traitement les évêques qui se permettoient de fronder le divorce ou le mariage des prêtres. Le comité examinera cette proposition.

Le comité de la guerre fait rendre un décret qui destitue tous les officiers nommés par Dumouriez, & dont les brevets ne seroient pas antérieurs au 5 février dernier: les places vacantes par suite de ce décret seront données un quart aux sous-officiers dans chaque corps, & le reste aux citoyens-soldats indistinctement, qui se seroient distingués par quelques actions d'éclat.

Dans la pétition du département de Paris, dont nous avons parlé hier, on demande que, pour cette année, le maximum du prix des grains soit fixé de 25 à 30 livres le septier pesant 240 livres.

Boyer-Fonfrède, secrétaire, fait lecture des pièces apportées par les deux députés de Bordeaux: ce sont:

1°. Un procès-verbal des corps administratifs sur l'arrestation du courrier extraordinaire porteur des pièces;

2°. Une lettre imprimée de Jean-Baptiste Lacoste à ses commettans;

3°. Un rapport de Collot-d'Herbois contre Roland;

4°. Une circulaire du comité de correspondance des jacobins de Paris aux sociétés affiliées;

5°. Une copie imprimée de l'adresse de Marseille;

6°. Une pétition de Paris contre les appellans;

7°. Un mot d'Anacharsis Clootz pour l'apologie du 2 septembre, & sur l'insuffisance de cette journée; c'est dans cet écrit qu'on trouve l'heureux néologisme *septembrifère*;

8°. Deux circulaires des jacobins; la dernière, du 5 avril, est celle qui a provoqué le malheur de Marat;

- 9°. Une profession de foi de Marat ;
 10°. Un numéro du premier journal de la convention, ou Point du jour, dans lequel on invite le peuple à se lever, à l'instar des Marseillois ;
 11°. Une adresse du comité de correspondance des jacobins ;
 12°. Deux lettres, l'une du citoyen Blanchard, l'autre du citoyen Despech.

La plupart de ces pièces sont imprimées & déjà connues : une lettre de Desfieux ne renferme rien que de très-louable ; seulement la malignité s'est plu à remarquer que ce citoyen y invite son ami à lui envoyer deux de ses fils, pour les placer dans les bureaux de la guerre ou de la marine, où l'on a besoin de bons travailleurs : cette invitation a fait supposer que Desfieux a un grand crédit chez les ministres. — La lettre de Blanchard à son épouse contient ces mots : « Il nous faut encore une journée pareille à celle du 10 août ; sans cela nous ne serons pas tranquilles. Le calme dépend de l'assemblée. Ce sont les députés de la Gironde qui causent tout le mal ; mais avant peu, ils n'en causeront plus... Nous attendons les Marseillois, qui vont faire la recherche de tous ces royalistes, & qui leur feront passer le goût du pain ».

Cette dernière phrase ayant fait éclater des applaudissemens dans les tribunes, la majorité de la convention s'est soulevée d'indignation, & il a été décrété que le fait serait configné au procès-verbal. — Un membre observe que les applaudissemens n'ont été motivés que sur l'anéantissement des royalistes ; il demande que la phrase soit aussi confignée dans le procès-verbal. Décrété.

Indépendamment des pièces dont nous avons donné l'énumération, il y en avoit beaucoup d'autres dans un paquet cacheté ; on a discuté la question de savoir si le paquet seroit ouvert : l'affirmative a été décrétée, après des débats fort bruyans. — Un membre accuse Lefevre de l'avoir menacé du bâton : Lefevre se justifie ; il dit qu'un membre ayant fait, par dérision, la motion de décréter d'arrestation les six mille Marseillois attendus à Paris, Gentonné avoit dit que tout Bordeaux viendrait, au premier signal, pour faire respecter la convention ; & que lui, Lefevre, avoit dit, en faisant un geste d'affirmation très-expressif, que toute la Bretagne viendrait aussi. La convention passe à l'ordre du jour.

On décrète l'impression de toutes les pièces arrivées de Bordeaux, ainsi que de celles envoyées au citoyen Riberot, par le département de la Charente : ces pièces seront examinées par les comités réunis de législation & de salut public, qui en feront un rapport : l'adresse de Bordeaux sera aussi imprimée & insérée dans le bulletin : l'on ajourne au lendemain la discussion sur la pétition de Paris contre les vingt-deux.

Une lettre du général Dampierre, datée de Valenciennes, le 16 avril, porte que c'est par erreur qu'on a accusé de désertion le 10^e. régiment de chasseurs ; ce régiment, placé dans un poste périlleux, a été forcé & enlevé.

Séance du jeudi 18 avril, au soir.

Cette séance a été consacrée toute entière au renouvellement du bureau : le résultat de l'appel nominal a porté le citoyen Lassource à la présidence ; les trois nouveaux secrétaires sont les citoyens Doulet-Pontécoulant, Lehardy & Chambon. Il est à remarquer que ces quatre membres se trouvent compris dans la liste des vingt-deux.

Séance du vendredi 19 avril.

(Présidence du citoyen Lassource.)

Salles demande qu'on lise enfin la lettre au département de la Meurthe : l'assemblée ordonne l'impression de cette lettre dont l'original sera coté, paraphé & signé par le président & les secrétaires.

On fait lecture d'une lettre adressée par le général Dampierre au ministre de la guerre. Cette lettre, datée du quartier-général de Valenciennes, le 17 avril, est conçue en ces termes : Citoyen-ministre, je vous rends compte que l'avant-garde s'est conduite aujourd'hui de la même manière qu'hier ; elle a même été attaquée beaucoup plus vivement. J'ai porté un léger renfort, ainsi qu'une pièce de 16, pour répondre aux pièces de 17 de l'ennemi. Ce qui n'a pas peu contribué à ranimer les troupes, c'est la présence de mon brave & loyal ami, le général Lamarche. Le feu a duré dans le bois depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir ; il a été, dans beaucoup de momens de la journée, aussi fort qu'à la bataille de Nerwingen. Les Autrichiens ont été repoussés jusqu'à Saint-Amand. Je ne peux trop me louer du courage de l'avant-garde, si ce n'est qu'il est trop impétueux : j'ai cherché souvent à arrêter les soldats, mais leur ardeur les emportoit quelquefois au-delà du but proposé. Je dois aussi beaucoup d'éloges à la manière ingénieuse dont le général Laroque a fait retrancher ses postes, & en général des mesures qu'il a prises pour sa défense.

Un adjudant-général de Dampierre est admis à la barre : « Citoyens-législateurs, dit-il, je suis chargé de remettre une lettre de vos commissaires sur la frontière du Nord : le général Dampierre m'a aussi chargé d'une lettre dont l'importance est telle qu'il a voulu que je la remissemoi-même au comité de salut public, & que je communiquasse à ce comité des renseignements sur la situation actuelle de l'armée. Nos troupes sont dans les meilleures dispositions ; les soldats sont prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de la république. Les Autrichiens ont été vigoureusement repoussés le 14, après un combat qui a duré quinze heures : ils affectent de nous demander la paix ; leurs avant-postes communiquent souvent avec les nôtres, & ils ont toujours le mot de *paix* à la bouche. Le général Dampierre a défendu ces sortes d'entretiens ; il a recommandé la plus grande surveillance, & surtout la haine contre la tyrannie. Déjà la méfintelligence divise les puissances coalisées contre nous : législateurs, le sort de l'Europe est entre vos mains ».

— On renvoie cet officier au comité de salut public.

Le citoyen Boisselin, ci-devant président des ci-devant états de Bretagne, détenu à l'Abbaye par ordre du comité de sûreté générale, écrit à la convention pour la prier de faire cesser sa captivité, l'examen de ses papiers n'ayant rien montré d'incivique. — Un membre dit que Boisselin étoit seigneur-baron de la Roche-Bernard, lieu de la ci-devant Bretagne où les troubles ont d'abord éclaté. Sur son observation, l'assemblée ajourne la demande de Boisselin jusqu'à ce que le comité se soit procuré des renseignements sur la nature des liaisons de ce citoyen avec les habitans de la Roche-Bernard.

Le président annonce qu'il vient de recevoir une lettre dans laquelle les commissaires à Valenciennes témoignent à la convention le regret de lui avoir déplu par leur correspondance avec Cobourg ; ils notifient en même tems leur soumission au décret qui les rappelle.